

colorchecker CLASSIC

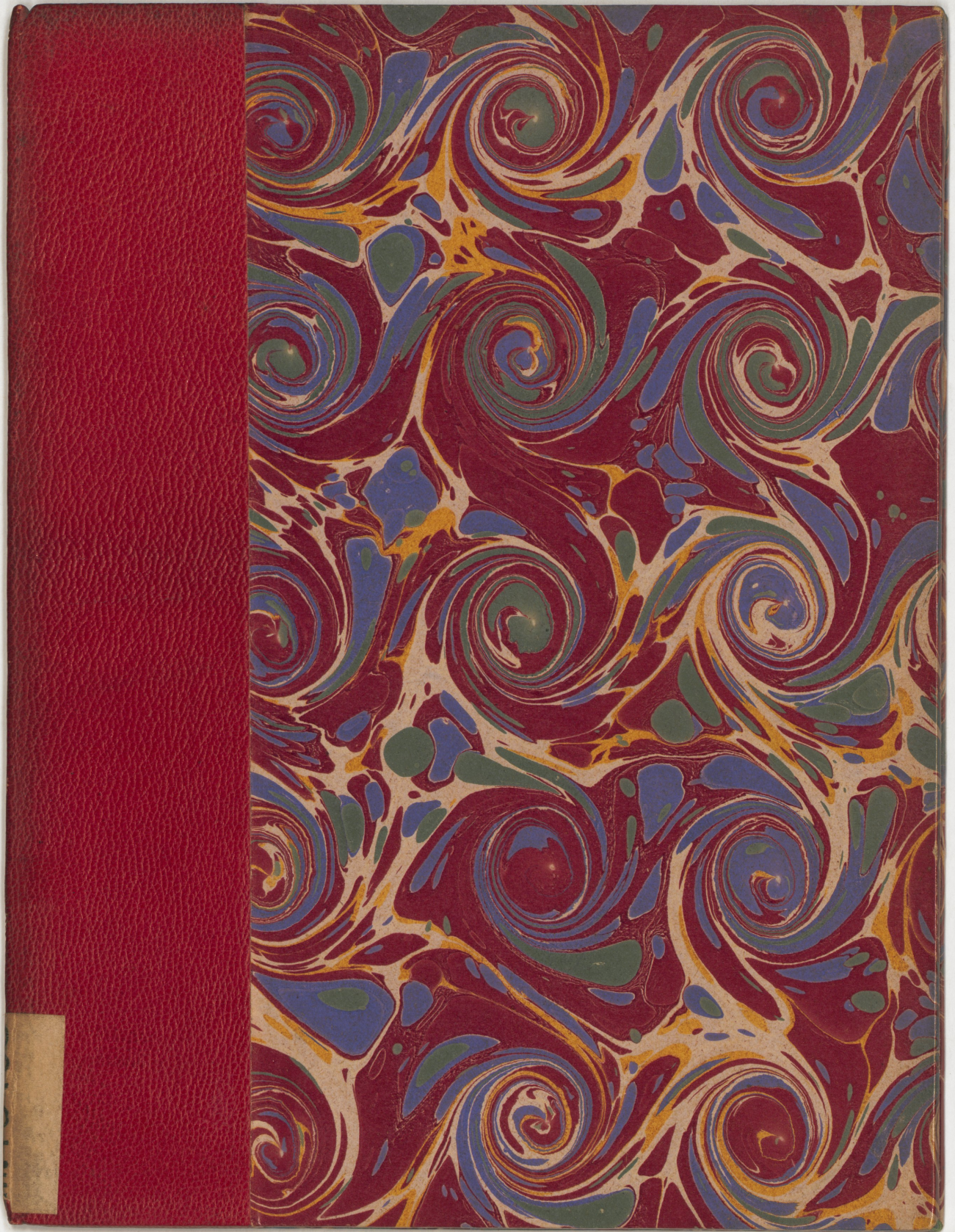


x-rite

mm

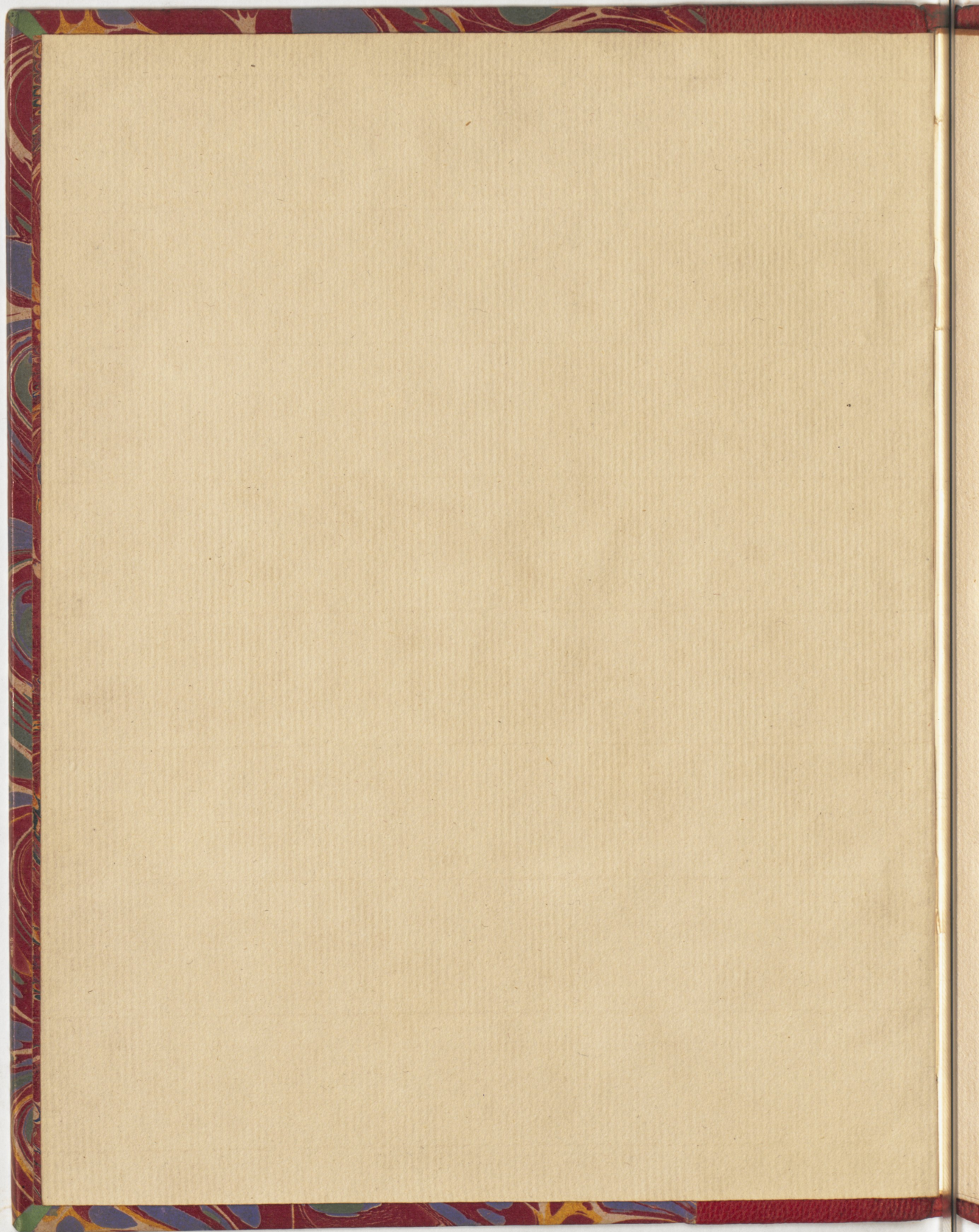
0 cm 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20

WALTON'S HISTORY OF THE COUNTY OF DEBENHAM, 1659





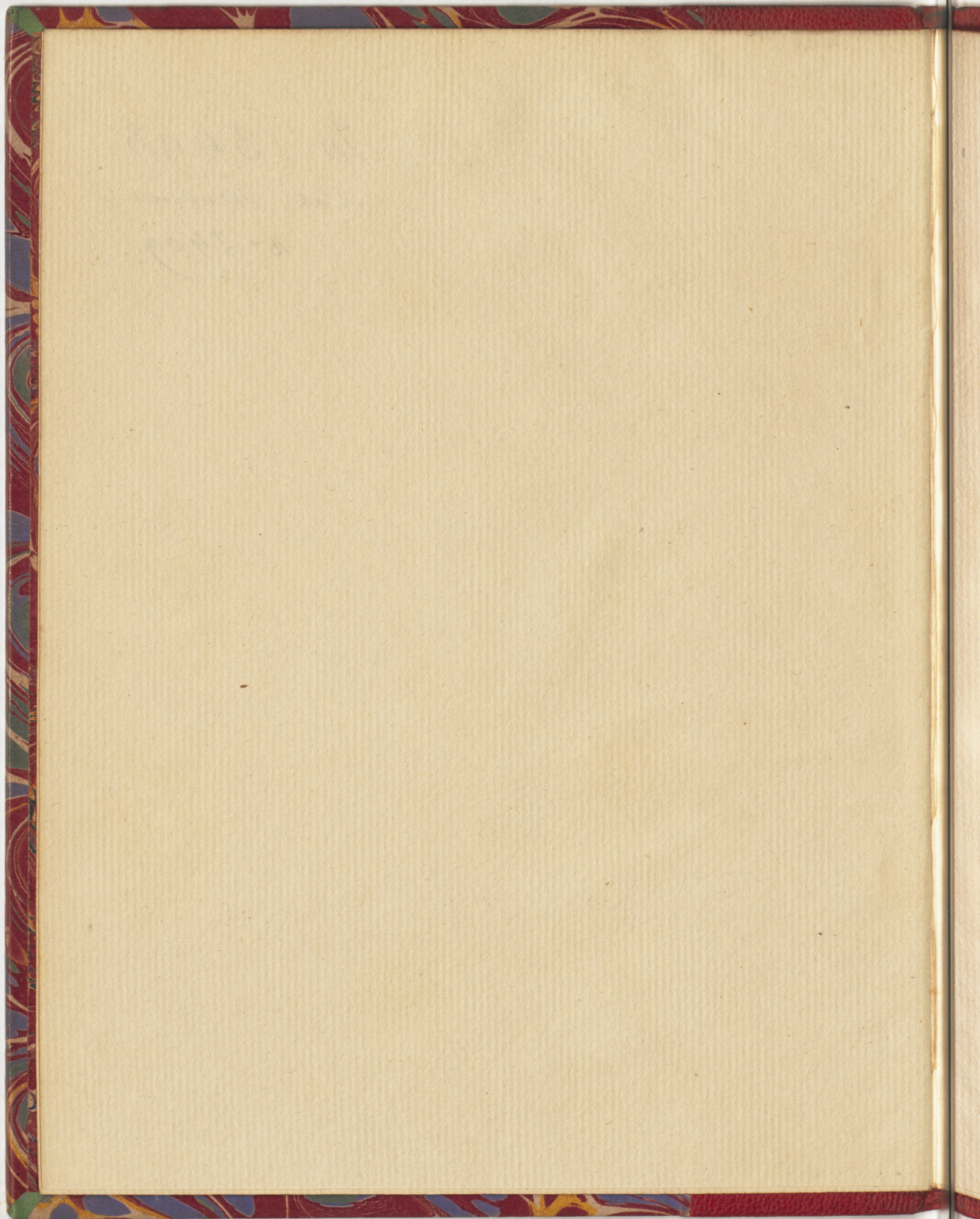




M. 13493.

Cat. Mordeai,

n^o 2409.



61

LA MARCHE
DE L'ARME'E
DE MONSEIGNEUR LE PRINCE
DE CONTY,
COMMANDE'E PAR LE
Marquis de Lusignan, pour le secours
de la Ville d'Agennois, assiegée par
Monsieur le Comte d'Arcourt.

*Avec l'Ordonnance de mondit Seigneur le Prince,
sur les offres faites par les Bourgeois & Habitans de
la Ville de Bourdeaux, pour le secours de ladite Ville.*



A PARIS,
Iouste la copie Imprimée à Bourdeaux;
Par G. DE LA COVRT, Imprimeur ordinaire du
Roy, & de son Altesse.

M. D C. L I I.
Avec Permission de son Altesse Royale.

161

61

LA MARCHÉ
DE L'ARMÉE
DE MONSIEUR LE PRINCE

DE CONTEY,
COMMANDÉ PAR LE
Marquis de Lusignan, pour le secours
de la Ville d'Agennois, assiégée par
Monsieur le Comte d'Albion.

Avec l'Ordonnance de Monsieur le Prince
sur les offres faites par les Bourgeois & Habitans de
la Ville de Bourdeaux, pour le secours de ladite Ville.



A PARIS,
chez la copie Imprimée à Bourdeaux,
Par C. DE LA COURT, Imprimeur ordinaire du
Roy, & de son Altesse.

M. DC. LII.
Avec Permission de son Altesse Royale.



LE PRINCE DE CONTY,

PRINCE DV SANG,

Pair de France, Couuerneur & Lieutenant General pour le Roy en ses Prouinces de Champagne, & Brie, Generalissime des Armées de sa Majesté.



ES Bourgeois & Habitans de cette Ville, continuans de plus en plus à nous donner des preuues de leur affection au seruice du Roy, de Monsieur le Prince & le Nostre, s'estans offerts de donner des hommes pour secourir Villeneufve d'Aginois, assiegée par les Troupes de Monsieur le Comte d'Arcourt: NOVS en acceptant leur bonne volonté; ORDONNONS, à ceux qui voudront bailler des hommes, ou aller en personne au secours de ladite Ville, de donner leurs noms au Sieur Marquis de Lusignan, Lieutenant General des Armées du Roy en Guyenne,

A ij

4
sous nostre Authorité, pour en tenir estat : Re-
gler les Compagnies, les conduire & faire mar-
cher le plustost qu'il se pourra, avec les Troup-
pes reiglées, & Milices que Nous tenons prestes
pour cét effect : Ensemble les choses necessaires
pour leurs subsistances. F A I T à Bourdeaux, ce
deuxième iour de Iuillet 1652.

A. DE BOVRBON.

Et plus bas:

Par Monseigneur,

MEVRET DE LA TOUR



